

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 mars 2019

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 51

Délibération n° 2019-45

Objet de la délibération : Délibération relative à l'adoption du budget primitif 2019 du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à neuf heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 mars 2019.

Présents : BREMOND Didier, MORIN Jean-Pierre, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BLEINC Gérard, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, LOPEZ Pierrette, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GENRE Patrick, FREYNET Jacques, AUDIBERT Eric, D'ANDREA Jeanine, GAUTIER Pierre, LATZ Michaël, PALUSSIÈRE Christophe, PAUL Jacques, RASTELLO Gilles, VALLOT Philippe, ARTUPHEL Ollivier, BOUYGUES Christian, COEFFIC Yvon, DECANIS Alain, FULACHIER Aurélie, GARELLO Vessélina, GIUSTI Annie, HUMBERT Roger, LAMIA Anne-Marie, LAUMAILLER Jean-Luc, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, REYNAUD Anne, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal, WUST Jocelyne

Absents excusés :

- **dont suppléés** : RIOLI Christian par CHAFFAUT Dina, VAILLOT Bernard par PREVE Eliane
- **dont représentés** : CONSTANS Jean-Michel donne procuration à LOPEZ Pierrette, LAVIGOGNE Denis donne procuration à MORIN Jean-Pierre, VERAN Jean-Pierre donne procuration à DEBRAY Romain, DROUHOT Philippe donne procuration à PAUL Jacques, GROS Michel donne procuration à GUIOL André, BŒUF Mireille donne procuration à FREYNET Jacques, LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, PONS Josette donne procuration à BREMOND Didier, EINAUDI Nadine donne procuration à GENRE Patrick, LANFRANCHI Christine donne procuration à LAMIA Anne-Marie, LANFRANCHI Horace donne procuration à MARTIN Laurent, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie

Absente : BOULANGER Véronique

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie SALOMON

Monsieur Patrick GENRE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 9 et L2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux budgets des zones d'activités ;

VU la délibération n° 2019-13 du Conseil de Communauté du 15 février 2019 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 ;

VU la délibération n° 2018-304 du Conseil de Communauté du 07 décembre 2018 relative à la fusion des budgets annexes de zones d'activités de Nicopolis ;

VU la fiche de calcul établi par l'ordonnateur et attestée par le comptable relative à la reprise anticipée des résultats 2018 ;

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la précédente séance du Conseil Communautaire dans les délais requis ;

CONSIDERANT que le budget primitif 2019 est voté :

- avec reprise anticipée des résultats,
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ;

CONSIDERANT que le budget primitif dressé pour l'exercice 2019 est présenté en Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 38 318 796 €
- Section d'investissement : 34 923 092 €

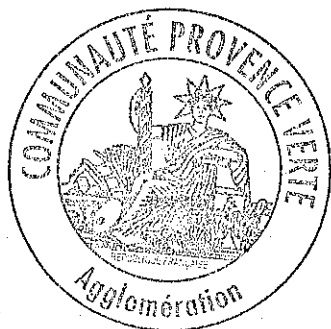
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 14 mars 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- après avoir pris connaissance des chiffres constituant le budget primitif 2019,
- de voter le budget primitif du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis :
 - ▶ avec reprise anticipée des résultats,
 - ▶ au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
 - ▶ au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
- et d'approuver ce document arrêté aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement : 38 318 796 €
 - Section d'investissement : 34 923 092 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.



Fait et délibéré à Brignoles, le 27 mars 2019

Le Président,

Didier BREMOND